

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du Jeudi 24 novembre 2022
Année scolaire : 2022 - 2023
Numéro de séance : 2
Date de convocation : 16/11/2022
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 15 (29 membres)
Nombre des présents en début de séance : 23

Membres présents : M. Maillot – M^{me} Vabre - M. Choulet - M^{me} Barral - M^{me} Thiers - M. Oumeddour - M^{me} Delhoume
 M^{me} Hennequin - M. Loche - M. Leneyle - M^{me} Barnes - M^{me} Jonas - M^{me} Coudeville - M. Couderc - M^{me} Pizano
 M^{me} Halbout - M^{me} Davin - M^{me} Biousse - M^{me} Michel-Hourdiarne - M^{me} Deléage - M^{me} Doisnel - M. Djahafi
 M. Mountasser

Membres excusés : M. Phelippeau - M^{me} Figuet - M^{me} Vinent - M. Moulain - M. Vol - M^{me} Prégermain - M^{me} Pradier

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 18 octobre 2022			
2. Questions diverses :	M		Annexe
3. Conventions et contrats :			
Contrat avec l'Institut Lumière.....	ANTR N°13	
Convention mise à disposition du « bois du lion »	ANTR N°14	
Convention avec Fibrec	ANR N°15	
Renouvellement de la licence TurboSelf		ANTR N°16	
Convention My Tuboself		ANTR N°17	
4. Budget prévisionnel 2023	V	ATR N° 18	
5. Informations du chef d'établissement			

Points préliminaires :

- ◆ M. Maillot remercie l'ensemble des membres d'être présents pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h51
- ◆ 23 votants en début de séance
- ◆ Secrétaire de séance : Aurélie Barral

Ordre du jour du CA du jeudi 24 novembre 2022 :

1. Approbation du compte rendu du CA du 18 octobre 2022
2. Questions diverses (abordées en présence de l'élu présent)
3. Contrats et conventions
4. Budget prévisionnel 2023
5. Informations du chef d'établissement

1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 octobre 2022

Le PV a été envoyé aux membres du CA le 11 novembre 2022

M. Maillot demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2022 :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal est voté pour à l'unanimité.

2 Questions diverses

Questions des parents d'élèves :

1.1- Concernant les transports scolaires : à la rentrée, des parents ont été surpris d'apprendre que le coût du transport scolaire de leur enfant ne serait plus pris en charge à partir de cette année car ils habitent à moins de 2 km du collège. Les parents ont donc dû s'acquitter d'une carte de bus pour leur enfant alors que ce n'était pas le cas l'an dernier. Compte tenu du poids des cartables, la distance est quand même conséquente pour des enfants d'une dizaine d'années. En outre, dans certains quartiers, des enfants qui partaient en groupe au collège tous ensemble en bus ne peuvent plus le faire. Comment le département justifie-t-il cette décision ?

M. Oumeddour explique que le département va solliciter l'agglomération à ce sujet car c'est Montélimar Agglo qui a désormais la charge des transports scolaires. Une réponse sera transmise à M. Maillot qui se chargera de la communiquer aux membres du CA.

1.2- Concernant la carte top départ : il y a quelques années, lorsque la carte dématérialisée est venue remplacer le chéquier top départ, les parents d'élèves ont alerté le département sur la difficulté de son utilisation, surtout depuis un téléphone portable (l'interface sur ordinateur est davantage intuitive, mais souvent le seul accès d'une famille

à Internet reste le téléphone portable). Le département devait évaluer si ce nouveau type de support était aussi efficace que le précédent. Compte tenu du dernier message transmis par pronote, beaucoup de familles n'accèdent toujours pas à ce dispositif pourtant destiné à donner accès à la culture d'enfants qui en sont éloignés. Je crains que seules les familles familiarisées avec ce dispositif ou aptes à utiliser l'interface puissent bénéficier de ce dispositif. En outre, le coût d'une carte égarée ou perdue dissuade les enfants d'en commander une nouvelle, surtout s'ils ne parviennent pas à l'utiliser.

Serait-il donc possible d'avoir un retour chiffré de l'utilisation de ces cartes depuis leur mise en place afin de les comparer avec le format chéquier. A quel montant correspond l'économie réalisée par le département sur ce poste. Ne serait-il pas pertinent de le reverser sous une autre forme aux collègues ?

M. Couderc indique que si la carte top départ est perdue, il y a possibilité de ré-imprimer le document qui contient le code et que cela fonctionne dans toutes les structures.

Mme Davin constate que de nombreuses familles qu'elle rencontre ont des problèmes d'utilisation sur les téléphones portables.

Mme Thiers rappelle que la 1^{ère} demande de cette carte du CM2 à la 6^{ème} se fait sur Internet. Le collègue enverra un message sur pronote pour que les parents contactent le référent top départ du collège (secrétariat élèves) en cas de difficultés.

Mme Jonas précise qu'à l'Association sportive, les élèves ont l'habitude et le réflexe d'utiliser cette carte et que cela fonctionne bien.

Réponse de M. Oumeddour : Le passage du chéquier à la carte avait pour objectif de diminuer la consommation de papier et de proposer une solution adaptée à la numération généralisée des prestations, tout en proposant des actions pour accompagner au mieux les familles éloignées du numérique. Ainsi :

- La demande de carte peut se faire via un formulaire papier, disponible à l'accueil des collègues notamment.
- Les médiateurs numériques ont été formés à l'accueil des publics et au fonctionnement de la plateforme pour accompagner les familles qui en auraient besoin. Les référents Top Dép'Art des collèges peuvent donc orienter les familles auprès de ces espaces.
- La hotline, gratuite, a également vocation à soutenir les familles dans la création de leur compte.

Par ailleurs, le porte-monnaie numérique permet une consommation plus souple, au centime près, là où les chèquiers ne pouvant être consommés que par tranche de 5 €.

Concernant la question du coût de la perte des cartes :

- Un QR Code (équivalent à la carte) a été mis en place depuis septembre 2021 pour permettre aux familles qui ont perdu leur carte, de bénéficier d'une alternative gratuite pour continuer à profiter des offres TOP DEPART.

Ce QR code est disponible sur le compte TOP DEPART de chaque élève. Une méthode pour retrouver ce Qr Code a été diffusée à chaque établissement pour qu'ils le communiquent aux familles.

Les familles peuvent par ailleurs décider de ne pas recevoir de carte et d'utiliser uniquement le QR Code.

Depuis janvier 2020, la DEJS a pris en compte la nécessité de travailler à une meilleure appropriation du dispositif Top Dép'Art, tant sur le fond que sur la forme avec le recrutement d'une chargée de mission spécifique. Ainsi, depuis la rentrée 2021 et la mise en place d'un nouveau marché, plusieurs évolutions majeures sont à noter :

- La plateforme de commande en ligne est responsive. Elle est donc adaptée à une consultation à partir d'un smartphone.
- Le suivi des consommations est plus fin que précédemment, ce qui permet d'adapter nos campagnes de communication et de cibler plus particulièrement certains établissements dont les collégiens se seraient peu emparés de la carte.
- Des guides d'utilisation ont été réalisés pour les référents Top Dép'Art des collèges et des visio de prises en main sont proposées à l'ensemble de ces professionnels depuis la rentrée de septembre 2022.
- Une offre renforcée en termes d'entrées gratuites est mise en place depuis 2021 pour que les familles trouvent davantage d'offres de proximité, offres travaillées avec les jeunes du Conseil Départemental des Jeunes.

Le suivi par collège des consommations n'est disponible que depuis 2021. Il n'est donc pas possible de faire un historique sur ce point. Cependant, en date du 15 novembre, le taux d'utilisation de la carte par les collégiens du collège Monod est de 64.4%.

Pour continuer à améliorer les chiffres et permettre à tous les collégiens de profiter des avantages de la carte, plusieurs actions se poursuivent :

- Communication renforcée auprès des travailleurs sociaux des CMS et des services de l'aide sociale à l'enfance.
- Possibilité d'intervention auprès des collégiens dans les établissements qui en feraient la demande.
- Amélioration de la visibilité du dispositif auprès de l'ensemble des partenaires acceptant la carte via des auto-collants et des affiches.
- Demande régulière auprès des établissements de communiquer via pronote qui reste l'un des meilleurs outils pour toucher directement les familles. A noter d'ailleurs qu'à la suite de la mise en ligne d'informations sur Pronote, on constate une augmentation importante des connexions et des demandes de carte.
- Poursuite de la diversification des partenaires acceptant la carte pour répondre au mieux à la multiplicité des activités et goûts des collégiens.

Enfin, concernant l'opportunité de reverser le montant affecté par Top Dép'Art au collège, il convient de préciser que l'objectif de Top Dép'Art est d'augmenter le pouvoir d'achat des familles et de permettre des découvertes sportives et culturelles hors temps scolaire. Pour des actions qui se dérouleraient durant le temps scolaire, le Département dispose d'autres modalités d'accompagnement dont notamment le soutien en subventions aux projets à l'initiative des collèges ainsi que d'un catalogue fourni d'actions éducatives clés en main.

Question commune des représentants des parents et des personnels :

1.3- Les algécos sont dans un état déplorable, il y fait froid, humide, le sol gondole. Ce ne sont pas des conditions acceptables pour travailler. Le remplacement des algécos est sans cesse repoussé. Jusqu'à quand les élèves et enseignants devront ils supporter cela ?

Monsieur Oumeddour communique le calendrier prévisionnel de réhabilitation du collège Monod donné par la Direction des bâtiments :

- Début des études de programmation : février 2023
- Remise de l'étude de faisabilité et du préprogramme : mai 2023
- Remise du programme détaillé : Juin 2023
- Lancement du concours de MOE : juillet 2023
- Notification MOE : février 2024
- Etudes de MOE : février 2024 à mars 2025
- Début réalisation des travaux sur site : juillet 2025 pour une durée envisagée de 34 mois

Nota : concernant les délais de travaux, ils peuvent varier selon le volume qui sera défini par la phase de programmation. Cette programmation fait suite à un travail de concertation avec les élèves du collège.

Réponse à la question concernant les Algécos par Monsieur Oumeddour : Il n'a pas été possible de remplacer les modulaires durant l'été 2022. L'objectif est une mise en place sur les vacances de Février 2023. Le dépôt de construire a été déposé le 11/08/22 et a été accordé le 9/11/22.

M. Loche lit la motion des enseignants à propos des algécos. (ci-jointe en annexe)

Les membres élus s'associent à cette motion et la soutiennent à l'unanimité.

Certains parents trouvent scandaleuses et inadmissibles ces conditions de travail pour les personnels et les élèves, aussi ils menacent de ne plus envoyer leurs enfants au collège lorsqu'ils ont cours dans ces Algécos.

Question des représentants des personnels :

1.4- le déficit de poste en Vie scolaire et la possibilité de se voir attribuer un demi-poste de CPE (comme l'an dernier) avec une demande de création d'un poste définitif pour la rentrée scolaire 2023

M. Loche lit la motion des enseignants à propos du déficit de poste en vie scolaire. (ci-jointe en annexe)

Les membres élus s'associent à cette motion et la soutiennent à l'unanimité.

1.5- l'aménagement de la route de Châteauneuf jusqu'à l'espace éducatif : Mme Delhoume explique qu'il n'y a pas de trottoir sur la route de Châteauneuf lorsque les professeurs d'EPS se rendent avec les élèves à l'espace éducatif. Les lieux sont très dangereux, et la demande a déjà été faite auparavant mais il n'y a pas d'évolution. Il est indispensable qu'une intervention urgente soit faite par l'Agglo, avant tout accident.

Mme Jonas ajoute que des barrières sont actuellement disposées pour un chantier dans ce secteur, et que les élèves et le professeur doivent marcher sur la route.

M. Oumeddour demande la date de ces réclamations anciennes, les professeurs assurent que cela date d'il y a plusieurs années. M. Oumeddour répond que le département va contacter la ville qui est maître d'ouvrage. Il recommande également à l'établissement d'écrire à Monsieur le Maire.

3 Contrats et conventions

3-1 Contrat avec l'institut Lumière

Le projet « école du spectateur » s'adresse aux élèves de 5^{ème} générale. 6 journées sont prévues en janvier 2023, pour un coût de 290 € par journée, soit un total de 1 740 €.

Mise au vote du contrat :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°13			

La signature de ce contrat **est approuvée à l'unanimité.**

3-2 Convention de mise à disposition du « bois du lion »

Cette convention précise les modalités d'utilisation, les espaces et installations mis à disposition par Montélimar Agglomération à Bois du lion pour les courses d'orientation en EPS. 13 créneaux ont été réservés en mai et juin 2023.

Mise au vote de la convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°14			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

3-3 Convention avec Fibrec

Mise à disposition à titre gracieux d'une « colonne » pour la collecte de papiers usagés. Il s'agit d'un partenariat entre le syndicat des portes de provence et Fibrec (Plancher environnement), qui équipent des établissements scolaires pour trier les papiers usagers. Les collectes seront effectuées par Plancher environnement sans frais, sur demande à chaque fois que la colonne sera pleine. La durée de la convention est de 36 mois à compter de la signature de la convention.

Mise au vote de la convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°15			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**

3-4 Renouvellement de la licence TurboSelf

TurboSelf est notre application de gestion de la restauration scolaire et des passages au self. Le coût total de cette licence d'utilisation du logiciel est de 420 € HT l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Mise au vote de ce contrat :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° AN16TR-CA 22-23 - N°16			

La signature de ce contrat **est approuvée à l'unanimité.**

3-5 Convention MyTurboself

Myturboself permet le règlement en ligne des repas pour les utilisateurs : élèves et commensaux. En 2021 à Monod il y a eu 1 057 transactions réalisées en ligne. Au 23/11/2022, il y a déjà 1 345 transactions réalisées et il faut prévoir celles qui auront lieu jusqu'aux vacances de Noël. Ce mode de paiement connaît un grand succès, l'augmentation de 2021 à 2022 à Monod est de 40%, et au niveau national Turboself indique 30%. En prévision d'une augmentation de ce nombre de transactions en 2023, la convention proposée est celle comprenant un forfait de 2 000 transactions, afin de ne pas payer de supplément.

Durée de la convention : 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour un coût annuel de 897.32 € HT.

Mise au vote de cette convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°17			

La signature de cette convention **est votée à l'unanimité.**

4 Budget prévisionnel 2023

En introduction, M. Maillot rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel pour l'année civile 2023 et qu'il sera amené à évoluer en cours d'année en fonction des subventions et autres décisions budgétaires modificatives.

Madame Barral, gestionnaire, présente ce budget prévisionnel :

La dotation globale de fonctionnement 2023, versée par le Département, a pour montant : 167 930,00€ (2022 : 129 009,05 €), soit une augmentation de 38 920,50 € par rapport à la dotation 2022 (soit +30,17%).

Sur cette dotation : 93 163.53 € sont préconisés par la collectivité pour les fluides, ce qui est confortable pour faire face aux augmentations de dépenses en viabilisation. Nous proposons une répartition de cette dotation : 17.08 % en AP, 82.27% en ALO et 0.66% en VE.

18h56 → Départ de M. Oumeddour (22 personnes)

Un rappel est d'abord fait sur les grands principes du budget (annualité, sincérité, unicité, équilibre budgétaire et acte prévisionnel avec DBM dans l'année) et sur la structure simplifiée du budget en services généraux (AP, VE, ALO) et services spéciaux (SRH et SBN), subdivisés en domaines et activités.

Les différents services sont présentés :

- En SRH : une prévision de 44 050 repas élèves et 2430 repas commensaux, pour un montant total des recettes à 161 120.50 €. Les tarifs des repas, fixés par la collectivité, sont identiques à l'année précédente. Ils n'ont d'ailleurs pas évolué depuis 2016, à savoir 3.45 € pour les élèves, et entre 3.00 € et 4.60 € pour les commensaux selon les indices, malgré l'augmentation du coût des denrées alimentaires et des fluides.
En dépenses, le crédit nourriture qui correspond à l'achat des denrées alimentaires est toujours scindé avec les lignes bio, local et non local, et non bio (conventionnel) local et non local. Les charges d'entretien et de maintenance restent identiques en prévision de dépenses.
Le reversement en ALO est de 14 612.90 € car une partie des charges communes est conservée en SRH pour les charges d'entretien et de maintenance.

19h15 → Départ de Mme Deléage (21 personnes)

- En SBN la prévision est de 52 000 €, car même si le nombre de boursiers est quasiment identique à l'année précédente (223 élèves boursiers soit 30.17 % des élèves du collège), il y a eu une revalorisation du taux des bourses. Pour exemple le montant pour un taux 1 est passé de 105 euros à 111 euros pour l'année.
- En ALO les recettes sont celles de la dotation de fonctionnement : 138 153.50 €, soit 82.26 % de la dotation 2023), quelques locations diverses, le reversement depuis le SRH et les subventions pour l'enseignant référent scolaire et les équipements.
En dépenses, la viabilisation est augmentée pour chaque ligne, car on constate sur 2022 une augmentation du coût pour l'électricité de 25% et pour le gaz de 26% environ. Les augmentations tarifaires sont incertaines pour 2023 ; mais nous espérons ces prévisions suffisantes pour les lignes, sinon une dotation complémentaire sera

demandée au département courant 2023 (comme cela a pu être attribué aux établissements en difficulté cette année 2022).

Les crédits pour l'entretien général et l'équipement sont maintenus, une légère augmentation est prévue pour les contrats d'entretien, le carburant, les produits d'entretien, le papier, les licences et la téléphonie, en lien avec l'inflation. A noter : les dépenses de papier regroupées cette année uniquement sur le service ALO, en supprimant cette ligne en AP.

Des lignes peuvent être diminuées, parce que les dépenses actuelles n'ont pas consommé entièrement les crédits ouverts en 2022, il s'agit des produits liés au covid, la maintenance photocopieurs pour laquelle le nouveau prestataire depuis le marché 2021 permet de nettes économies par rapport au marché précédent, l'affranchissement où de réels efforts ont été faits pour l'envoi des plis, les frais de déplacement des personnels et les fournitures administratives générales.

- En VE, 2 subventions de l'Etat sont attribuées pour cette année scolaire, dont les dépenses seront faites en 2023 pour les actions « cadets de la sécurité » et « semaine citoyenne ». Une ligne actions diverses est créée pour les actions de citoyenneté, éducation, santé, pour 1100 €, prise sur la dotation globale.

La paye des AED est retracée en dépenses et en recettes, ainsi que le fonds social collégien et des cantines, tenant compte des fonds restant sur le compte.

- En AP, en recettes 28 676.50 € de la dotation de fonctionnement sont prévus, soit 17.08 % de la dotation 2023. La perception de la taxe d'apprentissage est prévue pour 4 000 €, même si 1 758.70 € seulement ont été perçus en 2022 et que ce montant reste bas depuis quelques années. Il reste 3 473.06 € sur le compte de TA, qui sera épuisé si la perception 2023 n'est pas plus conséquente.

En dépenses, pas de changement pour les montants des crédits ouverts pour l'enseignement général, l'enseignement technique et les diverses dépenses pédagogiques. 3 voyages sont prévus : l'Italie en mars, l'Angleterre en avril et la réception des correspondants allemands fin avril et début mai. Ces voyages sont financés par les participations des familles et les dons du FSE avec les diverses actions menées. La part accompagnateurs est prise en charge par le collège, pour une somme de 1 302.06 €.

Le département alloue une nouvelle fois les subventions pour les projets libres et les actions clés en main, ainsi que la subvention pour les équipements sportifs, à hauteur de 28 114 € cette année, que nous espérons suffisante au vu de l'augmentation des tarifs pour les transports de courses d'orientation par exemple.

La subvention cartables allégés a été attribuée pour l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 892 € ainsi qu'une part de la dotation 2023 pour 951.50 €. Par la suite il n'y aura plus qu'une part attribuée à ce dispositif dans la dotation de fonctionnement.

Le budget prévisionnel total 2023 est équilibré en dépenses et recettes.

Montant prévisionnel de la masse salariale en charge du département pour 2023 : 505 674,74€

Montant prévisionnel de la masse salariale en charge de l'état pour 2023 : 4 596 620,68€

Mise au vote du budget prévisionnel 2023 :

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 22-23 - N°18			

Le budget prévisionnel 2023 **est approuvé à l'unanimité.**

5 Informations du Chef d'établissement

Utilisation des IMP (Indemnités pour Missions Particulières)

Suite à la réunion du conseil pédagogique lundi 14 novembre il est décidé d'utiliser les IMP ainsi :

- Coordination EPS : 2 IMP
- Réfèrent numérique : 2 IMP
- Réfèrent devoirs faits : 0,5 IMP
- Réfèrent culture : 0,5 IMP
- Réfèrent décrochage scolaire : 0,5 IMP
- Dispositif rebondir: 0,5 IMP
- Coordination niveau 3ème : 0,5 IMP
- Coordination niveau 4ème (& parcours avenir) : 0,5 IMP
- Réfèrent égalité filles-garçons : 0,25 IMP
- Réfèrent parcours pédagogique individualisé : 0,5 IMP
- Réfèrent parcours citoyen : 0,25 IMP
- Réfèrent développement durable : 0,25 IMP
- Coordonnateurs des disciplines : 1 IMP (0,25 par discipline : français, mathématiques, histoire-géo, technologie)

Ainsi, la répartition reste identique à celle de l'année précédente.

La remise des diplômes a eu lieu vendredi 18 novembre, un petit buffet sucré était proposé à l'issue de celle-ci.

La formation des délégués de classe s'est déroulée cette semaine et s'est terminée ce jour. Un grand remerciement à Mme Thiers qui a dû assurer l'ensemble de ces formations.

Rappel : le stage des élèves de 3^{ème} se déroulera la semaine prochaine.

La course solidaire organisée dans le cadre du téléthon aura lieu lundi 5 décembre.

L'exercice « intrusion-attentat » activation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) avec mise à l'abri de l'ensemble des personnes, sera réalisé mardi 6 décembre.

La visite de la commission communale de sécurité aura lieu jeudi 8 décembre 2022.


Journée de la laïcité le vendredi 9 décembre : Journée de sensibilisation de la communauté éducative du collège.

Autres informations : sur le niveau 4^{ème}, le dispositif rebondir est proposé actuellement à 32 élèves
sur le niveau 3^{ème}, le PPI (Projet Pédagogique Individualisé) intègre déjà 25 élèves.
Ces deux dispositifs rencontrent un grand succès.

M. Maillot remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et donne la date prévisionnelle du prochain CA, le Jeudi 2 février 2023 qui sera consacré à la préparation de rentrée 2023.

Fin de séance à 19h41

La secrétaire de séance


A. Barral

Le Président de séance,


J. Maillot

Annexe

Motion sur la Vie Scolaire :

Depuis plusieurs rentrées scolaires, les personnels et les parents d'élèves dénoncent régulièrement un manque de personnel de Vie scolaire.

Aujourd'hui, ils constatent qu'avec 100 élèves de plus qu'il y a dix ans les moyens de Vie scolaire ont été réduits d'un demi-poste de surveillance. Nous avons à ce jour 6 équivalent-temps-plein (ETP) d'AED et un poste de CPE pour 745 élèves dont 100 en Segpa et une vingtaine en ULIS. Dans ces conditions, il est impossible de faire fonctionner convenablement ce service trop souvent réduit à se contenter de gérer les urgences au détriment des missions de suivi d'élèves, d'animation éducative et de conduite de projet pour faire vivre la représentativité des élèves.

Durant deux années scolaires consécutives, le collège a pu bénéficier d'un demi-poste de CPE et un demi-poste d'AED, ce qui était une manière de reconnaître partiellement ce besoin en lien avec la réalité de terrain. Aujourd'hui ces moyens supplémentaires, qui de fait nous ont été retirés, manquent cruellement.

Par conséquent le CA du collège Monod réuni le 24 novembre 2022 réclame l'attribution d'un poste supplémentaire et pérenne de CPE ainsi que celui d'un AED.

Motion sur les préfabriqués Algéco

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves du collège, nous disposons depuis plusieurs années de trois salles de classe installées dans des préfabriqués Algécos qui nous ont été présentés comme une solution très provisoire (quelques semaines au début) à une situation conjoncturelle.

Très rapidement nous avons signalé l'inadaptation de ces locaux à l'activité d'enseignement, leur vétusté ainsi que leur inconfort.

Aujourd'hui force est de constater que leur état se dégrade de manière inquiétante : planchers de plus instables au point d'être désormais percés de trous, humidité récurrente, flaques d'eau à l'intérieur les jours de pluie, etc.

Le CA du collège Monod réuni le 24 novembre 2022 considère que cette situation impose de la manière la plus urgente qui soit de remplacer ces locaux vétustes et inadaptés par l'installation de nouveaux locaux.